



Perspective.brussels
A l'attention de Monsieur Antoine De
Borman
Directeur Général
Rue de Namur 59
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 6 mars 2023

Division : Espaces Verts
Personne de contact : Virginie DESPEER
Sous division : stratégie et projets
vdespeer@environnement.brussels – T/GSM : 0490/47.69.67

Concerne : Demande d'avis BE sur la compatibilité de principe du projet de plan d'aménagement directeur (PAD) Médiapark sur le maintien ou le rétablissement de la population de lérot observée sur le site dans un état de conservation favorable

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à votre demande d'avis du 27 décembre 2022 dont la demande est reprise en objet.

Préalablement nous souhaitons rappeler que le présent avis technique ne constitue pas l'avis de Bruxelles Environnement sur le projet de PAD qui sera soumis à l'enquête publique.

En effet, nous nous concentrons uniquement dans ce courrier sur l'aspect relatif à la population de lérots ; sans nous prononcer sur les autres thématiques environnementales telles que le bruit, la mobilité, la gestion de l'eau, les qualités des espaces ouverts, les sols, l'énergie etc.

A notre tour, nous tenons à saluer l'excellente collaboration qui a eu lieu entre nos deux administrations et les avancées obtenues qui ont conclu aux modifications de projet de plan. Nous espérons que ce travail, pourra à l'avenir, se faire le plus en amont, dès l'entame, par exemple, des procédures d'ouverture de nouveaux PADs.

Les clauses techniques du cahier des charges de l'étude lérot ont été rédigées ensemble avec Perspective et SAU. Ce qui a permis à notre administration de cadrer au mieux le futur travail scientifique de prospection sur le site.

Bruxelles Environnement tient à souligner la qualité de l'étude réalisée par Natuurpunt. Le détail et la précision des données retranscrites dans le document final témoignent de l'expertise et la compétence de l'auteur. Cette étude est à garder comme référence de bonnes pratiques pour d'autres projets .

L'analyse et le rapport de Natuurpunt ont permis d'objectiver et de confirmer la présence du rongeur sur le site. C'était, effectivement, un enjeu que nous avons dès l'entame du lancement du projet de PAD mentionné. Ces suspicions de présence de clans de manière pérenne faisaient suite à quelques observations préalables de naturalistes ou riverains, mais n'avaient jusqu'ici pas pu être objectivées via une étude fine .



Suite à ce rapport et de nombreuses réunions entre les différents partenaires, dont BE, le projet de PAD a été remanié; le RIE adapté est venu compléter ce processus itératif.

Les recommandations sont rédigées de manière à permettre de sauver le cœur de l'habitat de la population de lérots présente sur le site. Elles posent les bases et balises pour le développement du site qui s'avère nettement plus respectueux de l'habitat du lérot que le projet précédent.

Lorsqu'on parle des populations de lérots « urbains », les données scientifiques complètes, précises et reproductibles sont globalement encore rares à ce jour. L'écologie de l'espèce fait l'objet de peu d'études scientifiques, en particulier dans un contexte urbain. Cela a pour effet que les recommandations édictées doivent être prises avec toutes les précautions nécessaires.

A noter également que n'importe quel projet qui modifie la situation existante aura inévitablement un impact sur la population de lérots. Nous passons d'un site pour partie clôturé, sans accès à la population humaine, à un site plus ouvert.

C'est pourquoi la réalisation de l'objectif de maintien ou rétablissement de la population de lérot sur le site se jouera dans le détail, la précision, et la nécessaire collaboration avec les spécialistes de notre administration à chaque étape du développement du site.

Il sera primordial de miser sur une extrême qualité de l'aménagement des espaces publics et de leur gestion ultérieure; mais également lors des chantiers – aussi bien au niveau de leur organisation que leur phasage, et ce, quelle que soit la phase de réalisation du PAD.

Un monitoring permettra entre autres d'affiner les connaissances sur l'espèce en milieu bruxellois.

Il sera par ailleurs intéressant de voir comment se déplace celle-ci en dehors du périmètre d'étude. Il est fort à parier que les terrains voisins soient également visités par l'espèce.

Nous insistons pour que chaque projets qui se développera se conforme aux recommandations du RIE point 02.12.05 (page 59-61) et aux annexes 1 et 2 du rapport de Natuurpunt, qui constituent un guide très bien rédigé.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur deux points spécifiques à savoir :

- Le maintien / la création de connexions pour permettre la perméabilité du site vers d'autres site. Notamment la connexion ouest-est. Les lérots se déplaçant d'un site à l'autre, il faut donc s'assurer que les aménagements prévus permettent ces déplacements de manière sécurisée pour la population en place.
- La zone de parc situé entre la porte Meiser et le Parvis des médias : un parking est autorisé en souterrain, si celui-ci est mis en œuvre, il faudra s'assurer d'une couche de terre suffisante pour pouvoir y accueillir les arbres fruitiers prévus dans les prescriptions réglementaires.

Comme vous le mentionnez à juste titre dans votre courrier, le degré de précision du plan ne dispenseront pas de solliciter, le cas échéant, des demandes de dérogations à l'ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoit WILLOCX – Directeur – Chef de Service
Bruxelles Environnement/Leefmilieu Brussel
Direction générale
Avenue du Port 86c/3000 - 1000 Bruxelles
Tel: +32 2 7757602
E-mail: bwillocx@environnement.brussels
www.environnement.brussels



Barbara DEWULF – Adjunct-Directrice-gener
Leefmilieu Brussel / Bruxelles Environnement
Algemene Directie
Havenlaan 86c/3000 - 1000 Brussel
Tel: +32 2 7757602
E-mail: bdewulf@leefmilieu.brussels
www.leefmilieu.brussels

